

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QU'en conformité avec l'article 148 du Code Municipal, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2023-12-423 fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2024 comme suit :

Lundi 15 janvier 2024 à 19 h 00
Lundi 19 février 2024 à 19 h 00
Lundi 18 mars 2024 à 19 h 00
Lundi 15 avril 2024 à 19 h 00
Lundi 13 mai 2024 à 19 h 00
Lundi 17 juin 2024 à 19 h 00

Lundi 8 juillet 2024 à 19 h 00
Lundi 26 août 2024 à 19 h 00
Lundi 16 septembre 2024 à 19 h 00
Lundi 7 octobre 2024 à 19 h 00
Lundi 25 novembre 2024 à 19 h 00
Lundi 9 décembre 2024 à 19 h 00

DONNÉ à Saint-Ubalde, ce 12 décembre 2023.

July Bédard

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saint-Ubalde, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis, ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, le 12^{ième} jour de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 12^{ième} jour de décembre 2023

July Bédard

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière